

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-024-15588/24/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention fixant les modalités de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour l'aménagement de la RD 59 à l'entrée du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence 82534

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des travaux de construction de l'Aréna, le tronçon de RD59, situé entre le giratoire des Trois Pigeons et le carrefour giratoire avec le chemin Barthélémy Véra, a été aménagé par la Métropole.

Cet aménagement a consisté à :

- Réaliser le giratoire au carrefour avec le chemin Barthélémy Véra pour sécuriser les accès à l'Aréna ;
- Sécuriser le tronçon pour les piétons et les cycles en réduisant l'emprise de la chaussée, en réalisant des trottoirs et des pistes cyclables, en mettant en place un éclairage public et en matérialisant une traversée piétonne.

Parallèlement, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône (CD13) a réalisé une déviation au niveau du giratoire des Trois Pigeons permettant aux véhicules qui sortent du Pôle d'Activité d'Aix-en-Provence de se raccorder directement à la bretelle d'accès à l'A51 dans le sens vers Marseille ; cet aménagement a pour objet d'apporter une réponse à la congestion en sortie du Pôle d'Activité constatée à l'heure de pointe du soir.

En complément, des études de trafic ont été menées et ont abouti à la définition d'un schéma d'aménagement de la RD59 à 4 voies entre le giratoire des Trois Pigeons et le carrefour giratoire avec le chemin Barthélémy Véra. Les objectifs sont de fluidifier la circulation en sortie du Pôle d'Activité en heure de pointe du soir et éviter la rétention en amont du carrefour Véra, et d'améliorer l'accès des Transports en Commun du Pôle d'Echanges de l'Aréna les jours de manifestation dans cet équipement.

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix de la Métropole Aix-Marseille-Provence a validé dans sa séance du 8 juillet 2021 le programme de ces travaux d'aménagement ainsi que l'enveloppe financière correspondante et a décidé d'en confier la réalisation à la SPLA Pays d'Aix Territoires.

La convention initiale, notifiée le 29 juillet 2021 prévoit une durée de 30 mois pour livrer l'ouvrage, à compter du versement, par la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la première avance. Compte tenu que celui-ci est intervenu le 26 novembre 2021, la date théorique de mise à disposition de l'aménagement à la Métropole a été fixée au 26 mai 2024.

Après sélection du maître d'œuvre en avril 2022 et dès la première réunion de travail sur le projet, le Conseil Départemental, gestionnaire de la RD 59, a émis des réserves sur le dimensionnement géométrique du giratoire existant au carrefour D59/chemin Barthélémy Vera que le projet ne prévoyait pas de modifier.

Le Conseil Départemental (CD13), a alors demandé que 3 variantes soient étudiées (dilatation du giratoire in situ avec reprise du chemin Véra, déplacement du giratoire au Nord et au Sud).

Ces variantes ont été établies et présentées en septembre 2022. Le Conseil Départemental (CD13) a alors demandé que des simulations dynamiques de circulation soient réalisées afin de vérifier l'insertion des flux prévisionnels et valider la géométrie du futur aménagement pour la variante privilégiée.

L'accord du Département sur le scénario de dilatation a été obtenu en septembre 2023 et les études de projet sont en cours de validation.

Compte tenu du temps nécessaire pour établir, analyser et valider les variantes demandées par le CD13 (26 mois) et pour tenir compte également du délai de la procédure de déclaration au titre de la loi sur l'eau à parfaire avant le lancement des consultations d'entreprise de travaux (6 mois) il convient aujourd'hui de prolonger le délai de réalisation de l'opération de 31 mois.

Cet avenant à la convention fixant les modalités de mandat de maîtrise d'ouvrage entre La Métropole Aix-Marseille-Provence et la SPLA Pays d'Aix Territoire n'a aucun impact budgétaire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° 2021_CT2_316 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 8 juillet 2021 approuvant le programme de travaux pour l'Entrée Est du pôle et du secteur de l'Aréna et la convention avec la SPLA Pays d'Aix Territoire pour la réalisation de l'opération ;
- La délibération n° ECOR-001-10122/21/CM du Conseil de la Métropole du 04 juin 2021 validant les montants de l'autorisation de programme de l'opération d'investissement n° DI331 « réhabilitation des zones d'activités à 10 millions d'euros TTC.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de modifier le délai de réalisation de l'opération par voie d'avenant.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention fixant les modalités de mandat de maîtrise d'ouvrage, relative à l'aménagement à 2 x 2 voies de la Rd59 entre le giratoire des Trois Pigeons et le carrefour giratoire avec le chemin Barthélémy Vera sur la commune d'Aix-en-Provence, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la SPLA Pays d'Aix Territoire, ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant à la convention fixant les modalités de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPLA Pays d'Aix Territoire, pour l'aménagement à 2 x 2 voies de la Rd59 entre le giratoire des Trois Pigeons et le carrefour giratoire avec le chemin Barthélémy Vera sur la commune d'Aix-en-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseillé Délégué,
Voirie - Infrastructures,
Parcs et aires de stationnement,
Pistes cyclable, Schéma de voirie

Philippe GINOUX